

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 14 juin 2019*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Etaient présents : M. MOUNOURY, M. CORREIA, Mme MAZIERE, M. SARRAZIN, Mme MASSONNEAU, Mme BROHAN, M. PIEROT, Mme DELEMER, Mme SAISON.

Absents excusés : Mme NOTOT, pouvoir à M. CORREIA  
M. HOUSSINOT, pouvoir à Mme SAISON  
M. BOUCHER, pouvoir à Mme MASSONNEAU  
M. QUENTIN, pouvoir à M. SARRAZIN  
Mme SPOTE, M. BARRAULT,

Madame MAZIERE est élue secrétaire.

## **LE CONSEIL :**

◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.

◆ **Décide :**

de reprendre l'étanchéité sur les 2 mares (chemin des Anes et trou des saules) après vidange et terrassement grâce à l'application de l'étanchéité.

Ce projet prévoit la plantation d'hélophyte afin de diversifier les espèces présentes.

de réhabiliter la mare du Plessis par le curage, l'ouverture de la mare, le reprofilage en pente douce et la plantation d'hélophyte.

de réaliser des travaux d'entretien classique par l'enlèvement des myriophyllums et la réduction des hélophytes sur la mare de la grenouillère seul l'entretien sur la végétation est autorisé sur cette mare car elle est située dans le périmètre immédiat de protection des captages d'eau potable.

Sollicite des partenaires financiers de la commune de CORBREUSE les subventions les plus élevées possible dans le cadre de travaux d'entretien, de réhabilitation et de valorisation écologique de 4 mares : mare du chemin des Anes, mare du trou des saules, mare du plessis et mare de la Grenouillère.

*13 voix POUR*

◆ **Décide** de procéder à une étude en vue de l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de CORBREUSE.

◆ **Sollicite** du Département de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions les plus élevées possible dans le cadre de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement.

*13 voix POUR*

◆ **Approuve** la création de ralentisseurs :

Rue des Ecoles afin de sécuriser la sortie de l'Ecole Maternelle, ralentisseur surmonté d'un passage piéton et mise en place d'une zone 30 dans cette rue.

Route du Trouvilliers afin de couper la vitesse des véhicules sur cette route.

Pour un montant total de travaux de 10.553,86 € HT.

◆ Sollicite du Département une subvention de 50 % au titre du produit des amendes de police pour la Réalisation de ces travaux.

*13 voix POUR*

◆ **Décide** de ne pas modifier la participation communale de la carte de transport SCOL'R pour l'année 2019/2020 à savoir :

Pour les collégiens et lycéens :

1<sup>er</sup> enfant : 49 €

2<sup>e</sup> enfant : 72 €

3<sup>e</sup> enfant : 107 €

*13 voix POUR*

De même, la participation communale de la carte de transport Imagin'R pour l'année scolaire 2019/2020 reste inchangée soit 64 €.

*13 voix POUR*

◆ **Prend connaissance** du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de DOURDAN pour l'année 2018.

◆ Considérant l'état de vétusté de la camionnette des services techniques et la nécessité de prévoir des crédits budgétaires en investissement pour l'acquisition d'un autre véhicule,

**Approuve** les transferts de crédits suivants :

Dépenses Investissement 21318 – 903 Menuiseries extérieures bâtiments publics .... – 30.000 €

Dépenses Investissement 21571 – 105 Véhicule Voirie ..... + 30.000 €

*13 voix POUR*

◆ **Est informé** qu'un règlement intérieur hygiène et sécurité destiné aux agents communaux est en cours d'élaboration, et sera validé par le Conseil Municipal après avis du Centre de Gestion.

◆ **Est informé** que le Plan Communal de sauvegarde est en cours d'élaboration par les élus. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques etc..

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la vente d'un local situé au 16 rue de Marly à CORBREUSE, appartenant à la Commune de CORBREUSE, avec la Société Civile Immobilière dénommée INNOVA, représentée par Monsieur Benjamin GARRIOT et Madame BRETON épouse Julie GARRIOT, pour un montant de 113 000 € net vendeur.

*13 voix POUR*

Vu la nouvelle demande d'ENEDIS afin de poser deux armoires électriques (et non plus une), et de quatre câbles haute tension sur 46 mètres sur les parcelles cadastrées X 566 et 649 (route du Trouvilliers), parcelles appartenant à la commune, pour effectuer le raccordement électrique (Haute Tension) du parc éolien d'Allainville aux Bois,

◆ **Donne** son accord pour les travaux à effectuer par ENEDIS.

◆ **Prend acte** du versement d'une indemnité par ENEDIS de 3 000 € (1 500 € par armoire) à titre de dédommagement.

◆ **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

*13 voix POUR*

◆ **Approuve** la répartition des sièges au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix à compter du prochain renouvellement électoral en fonction d'un accord local tel que le propose la délibération n° 2019-033 du 3 juin 2019 du Conseil Communautaire ainsi qu'il suit :

COMMUNES	Nombre d'habitants (1/1/2019)	Nombre de sièges accord local
BREUX JOUY	1 247	<b>2</b>
CORBREUSE	1 750	<b>2</b>
DOURDAN	10 702	<b>11</b>
LA FORET	523	<b>1</b>
LES GRANGES	1 212	<b>2</b>
LE VAL SAINT GERMAIN	1 456	<b>2</b>
RICHARVILLE	399	<b>1</b>
ROINVILLE	1 368	<b>2</b>
SAINT CHERON	5 045	<b>5</b>
SAINT CYR	998	<b>2</b>
SERMAISE	1 633	<b>2</b>
<b>POPULATION CCDH</b>	26333	<b>32</b>

**Rappelle** que cet accord local doit recueillir l'aval de la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population locale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale. Cette majorité qualifiée doit également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres

*13 voix POUR*

- ◆ **Est informé** de la proposition d'acquisition du Cabinet Dentaire par le Docteur BONSARD, bien appartenant à la Commune,
- ◆ **Autorise** Monsieur le maire à vendre ce même bien pour la somme de 120 000 € net vendeur.

*13 voix POUR*

Vu les propositions d'acquisition du terrain constructible situé Rue des Entrepreneurs dans la zone artisanale de Marly, terrain appartenant à la Commune de CORBREUSE.

- ◆ Autorise Monsieur le Maire à négocier le prix de vente et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.
- ◆ **Dit** qu'une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal pour fixer le prix définitif de cette vente.

*13 voix POUR*

- ◆ **Décide** de créer un emplacement dédié aux cavurnes dans le cimetière de CORBREUSE à côté des columbariums et du jardin du souvenir.
- ◆ **Fixe** les tarifs suivants pour une concession de 1 m x 1 m, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Perpétuelle : 400 € sans les taxes

30 ans : 200 €

15 ans : 75 €

*13 voix POUR*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ◆ Problème de bruit le soir. Rappel de l'arrêté du 20 avril 1979 se rapportant aux règles de civisme.
- ◆ Remerciements de l'ADMR et de SANTE 2000 DEPROBA pour les subventions versées.
- ◆ Cérémonie « un arbre, des enfants » samedi 15 juin à 11h00 à la grenouillère.
- ◆ Concert de musique de fin d'année le 18 juin à 20h00 à l'église.
- ◆ Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix le 21 juin à 20h30 au foyer rural.
- ◆ Fête de la musique le 21 juin à partir de 20h00 sur la place de l'église.
- ◆ Kermesse des écoles le 22 juin.

- ♦ Passage du jury départemental pour le trophée « fleur verte » le 24 juin.
- ♦ Réunion publique Plan Local d'Urbanisme le mercredi 26 juin à 20h30 au foyer (ouvert à tous).
- ♦ Réunion d'information avec la gendarmerie «opération tranquillité vacances » le 27 juin à 20h30 au foyer.
- ♦ Gala de danse les 28 et 29 juin.au centre culturel de Dourdan.
- ♦ Boom du conseil municipal enfants le 29 juin au foyer de 17h00 à 20h00.
- ♦ Prochain conseil municipal dédié au Plan Local d'Urbanisme le 5 juillet à 21h au foyer.
- ♦ Passage du jury régional du concours du village fleuri le 19 juillet.
- ♦ Forum des associations le samedi 7 septembre de 14h00 à 18h00 au foyer.
- ♦ Exposition de sculptures et peintures le dimanche 22 septembre au foyer rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25